



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2022/046

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 23

SÉANCE EN DATE DU 05 AVRIL 2022

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 11.2 : ATTRIBUTION DE MARCHÉS SUITE À LA CONSULTATION
D'ENTREPRISES :
RÉALISATION DU JOURNAL D'INFORMATION DE LA VILLE DE
SARRALBE : CONCEPTION ET IMPRESSION**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Sébastien GLOCK, conseiller municipal,
Sur avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 28 mars 2022,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A la majorité des voix, (Mme Marie Laure MEYER et M. Patrick
HINSCHBERGER qui lui a donné procuration,
Mme Marie HENNARD, M. Armand GROSS et
M. Jean Paul SCHMITT s'abstenant)

Décide :

- de confier le marché de réalisation du journal d'information de la commune à la société L'HUILLIER selon bordereau de prix joint. Le marché prendra effet à compter du 21 juin 2022, pour une durée d'une année, renouvelable 2 fois par voie expresse pour la même durée,
- d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue,
- de prendre acte que les crédits suffisants sont prévus au budget primitif principal 2022.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 11 avril 2022

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 11 avril 2022
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT